

Assemblées Générales ExtraOrdinaire et Ordinaire du 7 juin 2023

Communication des éléments constituant le rapport de gestion 2022

Un souvenir du Duoday 2022 à l'intention de Béatrice Certes que l'APAH-Finances a eu le plaisir d'accueillir le 17 novembre 2022, au siège de l'association, à Paris ; journée au cours de laquelle elle a pu participer avec Isabelle Joffre, la secrétaire administrative permanente de l'association, à la création d'un duo très complice pour cette première édition du Duoday pour l'APAH-Finances.



De gauche à droite, lors de la rencontre du 17 novembre 2022, et par ordre d'apparition des têtes sur cette photo Sabine Titaut (secrétaire générale), Sylvie Costes (trésorière adjointe), Béatrice Certes (ESAT Paris 16 géré par l'association Ovia), Jean Georges Mermet (président), Thierry Prevostel (trésorier général) et Isabelle Joffre (secrétaire administrative permanente).



SOMMAIRE

Assemblée Générale ExtraOrdinaire du 7 juin 2023

Modifications statutaires proposées	2
• article 9 : Conseil d'Administration	3
○ 3^{ème} alinéa	3

Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Rapport de Gestion de l'exercice 2022	1
• Rapport Moral	4
• Rapport d'activité	7
• Rapport financier	
○ Rapport interne sur la gestion financière 2022	15
○ Rapport du Commissaire aux comptes	22
○ Approbation des comptes	23
○ Affectation des résultats	23
Projet associatif 2022	24
Budget prévisionnel 2022	25
Annexes	
• Bilan actif 2022	27
• Bilan passif 2022	28
• Compte de résultat - produits d'exploitation 2022	29
• Compte de résultat - charges d'exploitation 2022	30
• Budget Prévisionnel 2023 et évolution par rapprochement avec le Réalisé 2022	31



Assemblée Générale ExtraOrdinaire du 7 juin 2023

Modifications statutaires proposées

article 9 : Conseil d'Administration

3^{ème} alinéa

La proposition de rédaction est la suivante :

AVANT	APRES
Tout candidat à l'élection au conseil d'administration devra préalablement avoir exercé les fonctions de délégué départemental au cours des 12 mois qui précèdent l'acte de candidature.	Tout candidat à l'élection au conseil d'administration exerce les fonctions de délégué départemental de l'association.



Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Éléments du rapport de gestion 2022

RAPPORT MORAL

Lecture Jean Georges MERMET :

Nous voici à nouveau réunis pour notre assemblée générale annuelle.

« *Grand-messe* » diront certains, « *futilité* » penseront d'autres, peu nombreux je l'espère, mais « *moment privilégié de dialogue et d'échange* » en retiendront le plus grand nombre, du moins je l'espère. Et je m'efforcerai qu'il en soit ainsi durant les quelques heures consacrées à cet exercice.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui. Par votre nombre, vous témoignez de l'intérêt que vous portez aux activités de l'APAH-Finances et au développement de notre association. Vous savez que ce n'est que sur vous, vous tous, qu'elle peut compter.

L'an dernier, lors de notre dernière assemblée générale, l'APAH-Finances comptait moins de 190 adhérents à jour de leurs cotisations en 2021. Aujourd'hui, avec une progression de plus de 38 % par rapport à 2022, le chiffre de près de 250 adhérents ayant cotisé en 2022 est positif et satisfaisant.

Néanmoins notre nombre d'adhérents ayant effectivement cotisé reste décevant à plus d'un titre. Tout d'abord au regard des quelques 900 personnes enrôlées dans les fichiers de l'APAH-Finances qui constituent un vivier d'adhérents, de sympathisants et autres soutiens potentiels qui règlent la cotisation associative avec une régularité toute aléatoire, mais davantage, encore, au regard des 130.000 adhérents potentiels du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique. Il n'est pourtant pas nécessaire d'être concerné pour adhérer et participer à l'association pour l'aide au handicap au sein des ministères économiques et financiers et nous ne pouvons être que déçus par ce constat récurrent.

L'objectif d'un millier d'adhérents n'est pas insensé en lui-même, pas plus qu'il n'est excessif dans le contexte évoqué. Il nous permettrait alors d'obtenir une relative aisance pour faire face aux engagements définis dans les projets associatifs successifs en disposant 35.000,00 € sur la base d'une cotisation réformée à 35,00 €.

Aujourd'hui et malgré l'appel à cotisation et plusieurs rappels, il est même navrant de ne pas avoir pu regrouper les cotisations de tous les militants de l'association. Signe récurrent que le modèle associatif n'attire plus, ni les bénévoles et les petites mains pour travailler, malgré les différents niveaux d'autorisation spéciales d'absence, associés, ni les mécènes et autres soutiens financiers susceptibles de nous accompagner.

C'est pourquoi, afin de ne pas laisser s'endormir notre association, nous allons devoir envisager de lancer une campagne d'adhésion pour rechercher des forces nouvelles et d'assurer également, et ce point n'est pas à dédaigner, un apport de ressources nouvelles et la possibilité d'étendre l'équipe de bénévoles et d'acteurs de l'association.

◇◇◇

Au plan des activités de l'association, rien de très nouveau n'est à signaler **du côté des rencontres institutionnelles (AGEO et AGO, CA, bureaux, etc.)** qui se sont déroulées comme à l'ordinaire, en présentiel bien sûr depuis la sortie de la crise Covid, mais aussi en distanciel la plupart du temps pour permettre à toutes et ceux qui ne pouvaient se déplacer de participer tout de même.

La moitié des réunions de bureau de l'association se sont tenues exclusivement en visioconférence pour limiter les frais de déplacement. Cette assemblée générale est aussi l'occasion de remercier les services informatique de l'État pour les outils mis en œuvre, notamment la visioconférence de l'État que l'APAH-Finances a facilement adopté pour sa simplicité et sa stabilité.

En revanche, **du côté des rencontres destinées au public**, l'APAH-Finances tire une grande satisfaction des événements qui se sont déroulés en fin d'année 2022. Je veux bien entendu faire allusion à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2022, très riche d'événements et de participation de part et d'autre. D'un côté, de nombreux inscrits ou participants, usagers, personnels et autres visiteurs, et de l'autre, une belle participation des bénévoles et partenaires de l'APAH-Finances.

Une semaine au final bien remplie pour l'association qui, dans son rôle d'organisateur, recevait 157 participants en présentiel et distanciel pour sa journée annuelle d'études du mercredi 16/11/2022 dédiée aux aidants.

Une semaine également marquée par la première participation de l'APAH-Finances au Duoday. Isabelle JOFFRE n'est pas prête d'oublier cette journée du 17/11/2022 au cours de laquelle elle a formé un binôme complice et efficace avec Béatrice CERTES de l'ESAT de PARIS 16, géré par l'association Hovia.



Beaucoup d'échanges réciproques et finalement une très grande autonomie de la part d'Isabelle qui maîtrisait parfaitement son sujet, se montrant au fait de toutes les réponses à apporter aux questions de Béatrice.

Nous espérons qu'elles garderont, l'une et l'autre, un excellent souvenir de cette journée du 17 novembre 2022.

Avec plusieurs dizaines de milliers de duos constitués de parts et d'autres sur le territoire qui ambitionnaient de pulvériser le record des 17.000 binômes de 2021, ce sont autant d'actions qui, nous l'espérons, contribueront à améliorer les regards portés sur le handicap et à transformer les idées souvent préconçues que l'on se fait face à certaines situations.

Toutes les deux ont rédigé un bref bilan de cette journée qu'elles ont passée ensemble.

« J'ai passé une journée très enrichissante auprès de l'association APAHF.

J'ai travaillé auprès d'Isabelle.

Elle m'a expliqué son travail, notamment le courrier qu'elle réceptionne tous les matins.

Elle traite les adhésions des personnes, les dons.

Elle met en relation les personnes concernées par courriel.

Elle met à jour le tableau récapitulatif de l'année.

Elle mentionne les reçus fiscaux.

Sabine, la secrétaire Générale de l'association, m'a présenté la Mission Handicap du Ministère des Finances ; nous avons échangé ensemble.

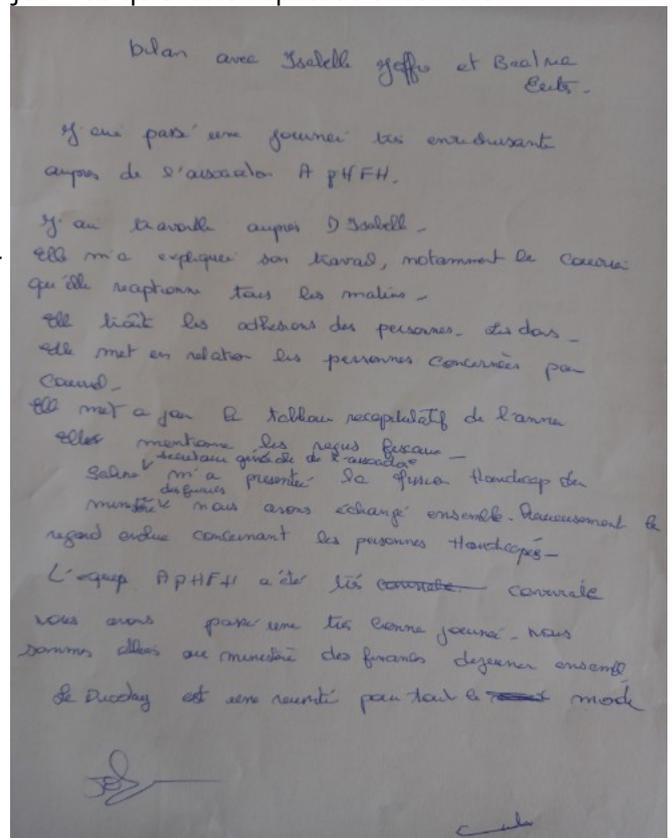
Heureusement le regard évolue concernant les personnes handicapées.

L'équipe de l'APAHF a été très conviviale.

Nous avons passé une très bonne journée . Nous sommes allés au Ministère des Finances déjeuner ensemble.

Le Duoday est une réussite pour tout le monde. »

Signatures de Béatrice et d'Isabelle



Elles ont échangé méls et coordonnées et continuent de communiquer et d'échanger toutes deux depuis cette rencontre importante.

L'APAH-Finances renouvellera sa candidature à la constitution d'un nouveau duo 2023. C'est particulièrement important pour l'association et pour Isabelle qui attend impatiemment cette expérience à renouveler.

Je vous propose de procéder au vote de ce rapport.



Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Éléments du rapport de gestion 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Lecture Catherine LE DU :

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration s'est réuni, en formule mixte, alliant présentiel, visioconférence et téléphone, à trois reprises en 2022, les 29 et 30 mars le 11 mai et le 15 novembre. Il a également été sollicité pour des décisions ponctuelles à voter par messagerie à six reprises les 31 mars, 11 et 13 avril, 27 septembre, 17 et 23 octobre 2022.

Des réunions de bureau ont précédé et suivi chaque Conseil d'Administration, en présentiel, en distanciel, en visioconférence et par téléphone, et ponctuellement sur des sujets divers. L'avis du bureau a également été sollicité à plusieurs reprises par messagerie.

Le nombre de cotisations, après une baisse en 2021, a connu une hausse en 2022. Depuis le 6 janvier 2022, les adhésions peuvent être effectuées en ligne grâce à HelloAsso, logiciel de gestion 100% gratuit et intuitif pensé pour les clubs et associations. 75 adhésions, sur 298 (soit le quart) ont été générées par ce biais en 2022. 11 dons sur 104, ont également transité par ce canal.

Ce mode d'adhésion facilite le travail administratif d'Isabelle JOFFRE, notre secrétaire. Les versements se font sur le compte bancaire de l'APAHF et les cartes d'adhérent et les reçus fiscaux sont délivrés directement aux adhérents, sans intervention humaine.

En 2022, l'APAHF a été contacté par l'Association des Conseillers Économiques du Trésor qui mettant fin à son activité, a souhaité nous rencontrer pour connaître nos buts et activités, et nous a fait don de 18.000 €.

Il convient de rappeler que l'association n'a jamais fait de l'adhésion un préalable à ses aides et ses actions et elle continuera bien évidemment et durablement cette philosophie, quoi qu'il en coûte.

L'APAH-Finances se bat pour ses adhérents et souhaite se montrer forte de leur nombre qui représentent un soutien précieux et irremplaçable dans la réalisation de ses revendications et de ses actions.

Toutes les actions de communication menées par les délégués dans les départements permettent de mieux faire connaître l'APAHF auprès de nos collègues, de nos directions et de fidéliser toujours davantage. N'oublions pas de remercier l'ensemble des adhérents qui, de part les échanges avec leurs collègues, contribuent à faire connaître l'APAHF. Merci à vous tous qui œuvrez localement.

1 LES PARTENAIRES DE L'APAH-FINANCES EN 2022

Afin de vous apporter un soutien efficace et constant dans la prise en charge et la résolution de vos



difficultés, l'APAHF a cette année encore pu compter sur l'appui sans faille du **Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers (SGMEF)**, des Directions Générales du Ministère et sur le toujours précieux concours des conseillers mutualistes, des assistants sociaux, des correspondants handicap locaux, des organisations syndicales et des associations partenaires.

1.1 Le Ministère, son Secrétariat Général et « Mission Handicap »

L'association s'est tout d'abord et comme chaque année, attachée à respecter ses engagements à l'égard du Secrétariat Général afin de garantir au mieux les marges de manœuvre de l'APAHF.

Préalablement à l'arrivée officielle du président, le 1^{er} janvier 2022, une première rencontre a eu lieu, tout à fait fin décembre 2021, entre l'association et la sous direction des ressources humaines ministérielles SRH1, à laquelle était présent le haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion (HFHI).

L'APAHF a participé au groupe de travail « Handicap » ministériel les 10 juin et 9 novembre et, à la journée nationale des correspondants handicap de la DGFIP, le 17 juin.

A l'occasion de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) les délégués et administrateurs de l'APAHF ont participé aux côtés de Mission Handicap aux animations de « Bercy Inclusif » à l'Atrium et à Bercy les 14 et 15 novembre.

Pour la première fois, l'APAHF a participé au Duoday. Notre secrétaire, Isabelle JOFFRE a accueilli Béatrice CERTES, travailleuse de l'ESAT de PARIS 16, géré par l'association Hovia. Nous avons été accueillis dans les locaux de Mission Handicap qui nous a présenté leur service dédié au Handicap.

C'est l'occasion de remercier chaleureusement Patricia BENALI et toute l'équipe de « Mission Handicap » pour son accueil et la qualité de la relation que l'APAHF a pu nouer avec eux (partage de salle et de bureau, demandes de renseignements, échanges autour d'un café...).

1.2 Les différentes Directions du Ministère

En 2022, toutes les Directions du Ministère ont poursuivi leur collaboration avec l'association pour œuvrer tant en faveur des agents en situation de handicap que des parents d'enfants en situation de handicap et les aidants. Ceci quasi exclusivement dans le cadre de demandes de soutien et d'accompagnement.

Comme chaque année, nous sommes en outre particulièrement fiers de souligner que nous entretenons d'excellentes relations avec la **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**, qui rappelons-le, finance la mise à disposition du président(e) de l'APAHF et accorde l'essentiel des autorisations d'absence, à ce jour, puisque 80 % des Délégué(e)s, Administrateurs(trices) et Président sont issus de ses rangs.

Entre le 1^{er} et le 10 septembre l'association et ses représentants locaux ont participé aux accueils des nouveaux arrivants dans les services déconcentrés de la DGFIP, comme le Nord, le Val d'Oise, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Finistère, la Sarthe, l'Essonne, etc.

Comme à l'accoutumée, l'APAH-Finances a participé à l'accueil dans les écoles de la DGFIP.



1.3 Les Organisations Syndicales

Les syndicats sont particulièrement attentifs aux enjeux qui préoccupent l'APAHF et qui s'articulent autour du handicap. Cette année encore, notre collaboration a été fructueuse. Coopération active, tant au niveau local que national. Qu'ils en soient ici remerciés.

1.4 Les Mutuelles

Chaque année, notre Rapport de gestion met un point d'honneur à répéter que les mutuelles comptent parmi les incontournables partenaires de l'APAHF. 2022 confirme cette réalité.

A titre illustratif, en 2022 comme les années précédentes, les relations ont été nombreuses entre l'association, ses délégations départementales et ses partenaires historiques importants (MGEFI, MASFIP, Mutuelle des Douanes, ODOD, etc.).

En 2018, Dominique COMBE (présidente de la MASFIP) et le président de l'APAHF avaient souhaité systématiser un partenariat quant au suivi commun des dossiers de demande d'aide financière adressés à la MASFIP et soutenus par l'APAHF. Les travaux ont avancé en 2022 et se concrétiseront en 2023.

Jean-Georges MERMET a participé avec Sabine TITAUD à l'Assemblée Générale de la MGEFI à Strasbourg les 28 et 29 juin, et avec Catherine LE DU à celle de la MASFIP à La Baule les 14 et 15 septembre.

1.5 Les travaux importants de 2022

Conformément au vote effectué lors de l'Assemblée Générale de 2022, une demande de transformation de l'APAHF en Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) en lieu et place d'Association d'Intérêt Général (AIG) a été effectuée le 13 octobre 2022.

L'association a reçu, fin novembre 2022, la confirmation d'un dépôt de dossier complet qui entraine en instruction pour une durée probable d'au moins 6 mois.

Nous sommes en attente du résultat de cette démarche.

2 LES ACCOMPAGNEMENTS DE L'APAH-FINANCES EN 2022

2.1 Les demandes d'aide prises en charge

Comme par le passé, depuis de nombreuses années maintenant, l'association s'est à nouveau mobilisée pour apporter des réponses pertinentes à toutes les demandes d'aide et d'assistance qu'elle a reçues au cours de l'année 2022.

La typologie des demandes traitées en 2022 n'est pas très différente de celles déjà analysées précédemment.



Nature de l'aide	Recrutements concours / carrière / mutations / télétravail	Accueils / RH / CLM / CLD / autres	Fiscalité / allocations / aide financière / aménagements	Retraite	Questions familiales / Aidants	MDPH / CDAPH / RQTH / Accessibilité	Discrimination	Divers / erreurs APA /
Secteur public MEFR	16,5 %	10 %	0,5 %	4 %	10 %	2 %	0,5 %	56 %
Secteur public hors MEFR								2 %
Secteur privé	0,5 %							

Soit près de 330 demandes répertoriées et traitées en 2022 (environ 30 % de plus qu'en 2021). Un petit nombre de demandes clôturées en 2022 avec des réponses d'attente ont été ré-ouvertes en 2023 avec la réactivation des bureaux RH-2C et Mission Handicap pour certaines questions.

2.2 Assemblée Générale, journée des délégués et journée nationale d'études 2022

Les assemblées Générales extraordinaire et ordinaire 2022 se sont tenues au CASC à Bercy le 11 mai en présence de 37 adhérents.

Le Rapport 2021 validé à l'issue de ces Assemblées Générales et le procès-verbal sont tenus à votre disposition sur simple demande au Siège de l'association. Il est également en ligne sur le site Web de l'association ([Accueil](#) > [L'association](#) > [Assemblées générales](#)).

Le 12 mai l'APAHF a proposé une journée d'informations et d'échanges à l'ensemble des délégués départementaux. Cette journée, qui s'est déroulée au CASC en présence de Dominique GARCIA et Thibault LORNE du bureau RH-2C, et à laquelle ont participé 21 personnes, a été l'occasion de présenter le rôle du délégué en précisant les éléments de la charte. Jean-Georges MERMET a exposé les outils disponibles sur le site internet. Les délégués se sont exprimés sur les difficultés rencontrées pour remplir leur fonction.

La journée nationale d'études s'est déroulée le 16 novembre 2022 au CASC à Bercy. Le thème retenu « Actualité des droits des aidants, parents d'enfants handicapés, accompagnants d'un proche, du milieu familial ou non... connaître parfaitement ses droits pour mieux exercer son rôle » correspondait à une réelle attente des personnes présentes. Pour la première fois, la participation à cette journée était proposée en présentiel, et en distanciel (en mode visio ou audio). 157 personnes ont participé à cette rencontre (34 membres de l'association et 123 personnes extérieures). L'analyse des questionnaires de l'enquête de satisfaction a fait clairement ressortir des avis très favorables des participants (100 % satisfaits ou très satisfaits) et nous a fourni une liste de thèmes souhaités pour les journées d'études à venir.

Pour préparer cette journée d'études, Catherine LE DU et Jean-Georges MERMET ont participé à une conférence organisée par le journal LA CROIX à Paris le 6 octobre sur le thème « Aider les aidants ». Cette journée a été l'occasion de rencontrer une partie de nos intervenants.

2.3 Le site Internet de l'APAH-Finances en 2022

L'année 2022 a vu le site de l'APAHF bénéficier de transformations importantes : révision de la maquette, nouvelle organisation des menus, présentation claire des rapports de gestion, mise en ligne de flyers, clarification du pourquoi adhérer et du processus d'adhésion (focus sur HelloAsso), mise en ligne des journées d'études, ouverture de la chaîne Youtube de l'APAHF...

La mise en œuvre de l'eXtranet « Place privée » permettant la gestion interne de l'APAHF de manière intégralement électronique est en passe d'être terminée.

Le numéro 10 de notre plébiscitée revue **l'APAHF EN ACTION**, outil majeur de communication, a été publié le 21 octobre. Il reprend l'essentiel de l'activité de notre association depuis la crise sanitaire.

Le travail remarquable effectué par Jean-Georges MERMET et Dany LEMOINE, pour une charge de travail évaluée à 2,5 à 3 ETP permet une nouvelle fois un bel essor du site Internet de l'APAHF. Vecteur incontournable de communication, le site diffuse des informations toujours plus actualisées, toujours plus utiles et toujours plus consultées. Le nombre d'articles et de pages accédées dépasse aujourd'hui 1,1 millions de vues.

Les éléments statistiques fournis par OVH, l'hébergeur du site Web de l'APAH-Finances, indiquent 587.899 pages vues par des personnes physiques en 2022 auxquels il convient d'ajouter les 364.430 pages accédées par des robots comme Googlebot, Bingbot et Ahrefsbot (soit environ 38,2 % de l'ensemble des pages accédées en 2022) pour restituer les informations aux moteurs de recherche.



Comparativement à 2021 qui comptait 480.371 pages consultées par des personnes physiques (et 297.775 par les robots pour les moteurs de recherche), c'est bien d'une augmentation de la fréquentation du site Web de l'APAH-Finances qu'il faut parler en 2022 avec une progression d'un peu plus de 22 %.



Preuve s'il en était besoin que nos informations à destination du public intéressent de plus en plus.

Lors de la journée des délégués, une place importante a été donnée à la présentation de « Place Privée », l'intranet de l'APAHF. Démonstrations à l'appui, nous avons découvert l'utilisation des fonctions associées : création du compte personnel, attestation de fonctions associatives, signature annuelle de la charte, demande d'ordre de mission, état de frais, flyer, diaporama, annuaire des délégués... et des accès en mode gestionnaire avec des tableaux de bord associés. Un ensemble d'outils réalisé par Jean-Georges MERMET, facilitant grandement le fonctionnement associatif.

A l'issue des travaux à mener en 2023, les fonctionnalités de l'eXtranet « Place Privée » permettront le suivi des demandes d'aide et d'accompagnement.

2.4 L'intervention de l'APAHF en régions et départements

Nous ne le dirons jamais assez mais l'une des incontestables forces de l'APAHF réside depuis toujours dans le dynamisme de son maillage territorial. C'est l'**effet réseau**.

La crise sanitaire nous avait cruellement privé de présentiel et de contacts humains (ADA des Mutuelles, interventions dans les écoles, etc.). En 2022, les délégués de l'APAHF ont pu renouer avec les ADA MGEFI. Les outils d'informations (Powerpoint, brochure, revue, témoignages vidéo de notre action) mis en ligne durant la crise sanitaire ont été améliorés et actualisés.

Comme chaque année, nous sommes impliqués dans l'aide, le soutien et l'écoute aux agents en situation de handicap et aux parents d'enfants en situation de handicap et aux aidants.

A nouveau en 2022, les délégué(e)s de l'association et les administrateurs et administratrices n'ont pas ménagé leurs efforts pour entretenir l'excellence du réseau tissé dans les régions et les départements au fil des années. Je ne peux envisager de les citer individuellement sans risque d'omettre certains d'entre eux, mais sachez que leur action en la matière est toute aussi remarquable qu'indispensable.

Des rencontres ont eu lieu dans les DDFIP de Corrèze, du Puy de Dôme et du Finistère. Ces rencontres sont toujours l'occasion de mieux faire connaître l'APAHF, d'obtenir plus de visibilité sur les intranet du Ministère, ainsi que l'on peut le voir en Sarthe, en Haute-Loire, en Puy de Dôme, en Corrèze, dans la Vienne, en Finistère... apportant de l'information à plusieurs centaines de collègues.

Sabine Titaud et Sylvie COSTES ont rencontré Monsieur TAILLANDIER, Directeur Régional des Douanes d'Auvergne le 5 janvier 2022 pour échanger sur l'APAHF. Sabine TITAUD a également présenté l'APAHF au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme le 21 novembre.

Dans le cadre du partenariat avec Trisomie 21 du Puy-de-Dôme, l'activité petit déjeuner s'est déroulée le 21 novembre 2022. Merci aux collègues de l'ESI de Clermont-Ferrand, de la DGFIP, des Douanes et de l'Action Sociale qui ont commandé environ 300 petits déjeuners.

Nous en profitons pour remercier Monsieur METAYER, Directeur de l'ESI de Clermont-Ferrand et les collègues de s'être prêtés au jeu et de continuer à répondre « présent » depuis maintenant plusieurs années. L'association Trisomie 21 en profite pour remercier également Monsieur SISCO, Directeur Départemental de la DDFIP du Puy de Dôme d'avoir effectué un don en doublant le montant de la commande effectuée par les collègues à l'occasion de leur première participation.

D'autres actions concrètes orientées sur le sport sont aussi à signaler. C'est le cas de la participation au cross de Bercy ou quatre coureurs, Marion SAN JOSE, Jacques LICHOU, Eric GOLHEN du Finistère et Alain VIRY du Puy de Dôme ont imposé une participation remarquable, importante et régulière sous les couleurs de l'APAHF le 9 juin 2022



Il convient ici de répéter que le nombre de bénévoles résolument investis au sein de notre belle association est tel qu'un rapport entier n'y suffirait pas s'il fallait tous les citer.



Il est à regretter le peu de retour des actions menées dans les départements. Ce que nous ne pouvons que déplorer : ces événements auxquels participent les délégué(e)s de l'APAHF sont une vitrine de notre association. Ils constituent une photographie de l'activité de l'APAHF que nous devons présenter à notre financeur principal, le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique. N'oubliez pas de transmettre annuellement vos comptes-rendus d'activité à l'instance dirigeante de l'APAH-Finances. C'est par ailleurs l'obligation à laquelle vous vous êtes engagées dans la Charte de délégué(e) que vous signez annuellement.

Je vous propose de procéder au vote de ce rapport.

◇◇◇



Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Éléments du rapport de gestion 2022

RAPPORT FINANCIER

Rapport interne sur la gestion financière 2022

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022

Lecture Thierry PREVOSTEL :

Après deux années Covidiennes peu ordinaires, l'année 2022 nous a permis de retrouver le fil d'un exercice normal. Dans le prolongement des cinq exercices précédent **le résultat 2022 est à nouveau positif pour + 4.914,24 €.**

En cette année 2022, nous avons respecté nos obligations liées à la Convention d'Objectifs et de Moyens. Nos dépenses ont été engagées à la hauteur de notre plan d'actions et les recettes ont été suffisantes pour les couvrir.

Résultats des exercices précédents (2015 à 2021) pour mémoire :

- Exercice 2015 : - 15.175,26 €,
- Exercice 2016 : - 1.287,38 €,
- Exercice 2017 : + 5.257,11 €,
- Exercice 2018 : + 977,40 €,
- Exercice 2019 : + 1.935,20 €,
- Exercice 2020 : + 32.742,50 €,
- Exercice 2021 : + 52.080,82 €

Nous le rappelons chaque année : la pérennité de notre belle association est due à l'investissement de tous. Chacun a contribué de près ou de loin au prolongement et au rayonnement de l'APAHF en cette nouvelle année difficile.

Informé, débattu, échangé, accompagné, aidé au sein du Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique est inscrit dans l'ADN de l'APAHF. Les résultats positifs 2020 et 2021 (années COVID) nous ont permis de rester sur le devant de la scène pour accompagner :

- créer et maintenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et de leur apporter l'appui moral et matériel indispensable.
- faire connaître et reconnaître les droits des parents d'enfant en situation de handicap, des personnels en situation de handicap et des aidants, particulièrement au sein de toutes les directions du ministère économique et financier. Au besoin, elle peut intervenir au sein des trois fonctions publiques et auprès de tous les usagers qui la sollicitent.
- tisser des relations avec les différents partenaires sociaux locaux et nationaux ,auprès des structures administratives, sociales ou associatives (direction, service du personnel, correspondant handicap, médecin de prévention, assistante sociale, mutuelles, syndicats, services sociaux, comité d'hygiène et de sécurité...).



- intervenir en qualité d'expert et de conseil, chaque fois que la reconnaissance des droits de la personne le nécessite. Elle peut être sollicitée pour émettre un avis technique lors de commissions locales et nationales à l'occasion de recrutements, mutations, groupes de travail. Elle s'engage à l'obligation de confidentialité et de discrétion professionnelle et privée.

NOS RECETTES 2022 :

Pour 2022, le **montant des produits perçus s'élève à 172.722,27 € (+ 41,16 %)**.

Ce supplément significatif de ressources s'explique essentiellement par la hausse des salaires « chargés » du Président (+ **34,40 %**), mais également par le versement d'un don unique et exceptionnel de l'association des Conseillers Économiques du Trésor (ACE) qui augmente d'autant les ressources en dons (+ **444,45 %**) et l'augmentation, à la sortie de la crise du Covid-19, des remboursements par le Ministère des frais de taxi concernant une convention spécifique (+ **293,19 %**).

Ainsi pour 2022, hormis quelques subventions et recettes à caractère exceptionnel qui faussent la comparaison avec les exercices précédents, comme les versements de :

- **108.512 €** correspondant aux **salaires chargés du Président**, en rappelant : qu'il s'agit d'une subvention que nous avons déjà qualifié de « *déguisée* » dans la mesure où elle n'est productive d'aucune ressource particulière pour l'association, permettant d'être directement associée à des actions de l'association, qui se contente en fait « *de faire l'avance* » en reversant les salaires chargés du président par trimestre, alors qu'elle aura seulement pu les encaisser, en fin d'année, sous forme d'un versement unique, arrivé sur le compte de l'association,
- **7.206 €** correspondant aux **remboursements par Mission Handicap des frais de taxis** que l'association assume pour les transports de sa secrétaire administrative permanente,
- **18.000 €** correspondant au versement du **don exceptionnel de l'association des Conseillers Économiques du Trésor (ACE)**, valorisé par une convention de mécénat exceptionnel et unique pour le don **effectué au titre de l'année 2022 dans le cadre de la dissolution** de cette association,

on note une quasi stabilité sur le reste des recettes de 2022 (39.003,65 €) comparables avec celles de 2021 qui s'élevaient à 39.788,57 €, soit une légère baisse entre 2021 et 2022 de **-1,97 %**.

Sur le volet des adhésions, nous l'avons répété chaque année et nous le répétons encore une fois : l'association n'a jamais privilégié l'adhésion pour procurer de l'aide, mais un nombre croissant d'adhésions serait une véritable force pour l'APAH-Finances. Alors souvenez-vous que

Proposer et engager à adhérer, c'est installer l'APAHF dans la pérennité.

Nous vous rappelons que les cotisations de 30 € (inchangée depuis 2014) et les dons à notre association, qui est reconnue d'intérêt général, vous confèrent la possibilité de disposer d'un reçu fiscal équivalent à votre participation financière. Dans ce cas l'adhésion de 30 € ne coûte en réalité que 10,20 €, réduction d'impôt opérée.



Nous le savons, la vitrine de l'association, c'est et ce sera toujours son nombre d'adhérents, c'est pourquoi nous avons aussi œuvré cette fin d'année 2022 pour la **transformer en association d'utilité publique**, et ainsi augmenter sa notoriété et sa reconnaissance, probablement propice au recrutement de nouveaux adhérents !

Spécifiquement, concernant les dons, on observe pour 2022, comme pour les années précédentes 2021 et 2020, qu'il n'y a eu au final que **très peu de dons dits « indirects »**.

Certes, ils ne concernent qu'un volant réduit d'adhérents et donateurs, celles et ceux ayant la qualité de délégués de l'association, qui ont la possibilité de renoncer, au cours de l'exercice, au bénéfice des remboursements de leurs frais au bénéfice de l'association qui les reçoit en don et leurs délivrent en retour un reçu fiscal du même montant.

Il serait bon d'en faire la promotion et c'est pourquoi nous en reparlons aujourd'hui dans la mesure où il s'agit d'une opération « gagnant / gagnant » qui profite autant à l'association qu'à ses donateurs avec la réduction d'impôts associée.

Alors

« Pensez aussi à donner vos indemnisations de frais pour bénéficier d'une réduction d'impôts ! »

Le montant des dons dits « directs » de l'exercice 2022 sont sensiblement à la baisse (- 15 %) par rapport à ceux faits en 2021, exception faite du don déjà évoqué de l'ACE. Le nombre de donateurs est demeuré quasi stable.

Bien entendu et comme les dons « indirects » déjà évoqués, **ces dons donnent droit à une déduction fiscale, que l'on soit particulier ou professionnel**. Ainsi,

- **pour les particuliers** :
Votre don de 30 €, ne vous coûte que 10,2 € après réduction d'impôts de 66 %, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable ; le surplus étant reportable 5 ans.
- **pour les professionnels (entreprises, sociétés, et autres personnes morales)** :
Votre don, par exemple de 166,66 €, ne vous coûte que 100 € après réduction d'impôts de 60%, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

L'ensemble de ces dons « directs » et « indirects » assurent et protègent notre indépendance. ET je saisis l'occasion de cette assemblée générale pour rappeler à nos administrateurs, à nos délégués et à nos adhérents qu'il est nécessaire et vital :

- d'assurer la promotion de l'association,
- de la faire connaître et de la faire reconnaître, en tout temps et en tout lieu,
- de susciter les dons pour tout moyen,
- de se mobiliser et motiver l'intérêt pour l'APAH-Finances et sa noble cause.

En nous aidant, c'est vous que vous aidez...

A titre d'information, il nous faut également observer, que pour la troisième année consécutive, la tombola que l'association avait l'habitude d'organiser n'a pas pu avoir lieu ; la privant ainsi des ressources potentielles liées à cette manifestation.



S'agissant de la **subvention de fonctionnement que nous verse le Ministère**, le Secrétariat Général n'a pas failli au versement de ce fonds de 23.000 €.

Ce soutien financier prend une part prépondérante dans le résultat 2022 et l'appui sans faille du Secrétariat Général est une grande chance pour l'APAH-Finances. Nous ne manquons jamais une occasion de le rappeler et nous le rappelons encore pour cet exercice 2022, même si nous regrettons que ce fonds de dotation n'ait pas été revalorisé.

Sans cette subvention, nous ne pourrions de toute façon pas fonctionner et nous ne pourrions pas honorer la convention triennale d'objectifs et de moyens signée avec le Secrétariat Général dans l'intention de porter et mettre en avant l'ambitieuse politique du Ministère en matière de handicap.

Malgré les difficultés, l'APAH-Finances s'impose sans cesse les obligations auxquelles elle s'est engagée et met toujours un point d'honneur à respecter cette Convention à la hauteur de la confiance accordée.

En marge de cette convention triennale d'objectifs et de moyens évoquée, des moyens financiers supplémentaires prévus dans une convention de remboursement spécifique signée avec « Mission Handicap » sont également versés à l'association.

Il s'agit clairement de ressources venant compenser les frais dépensés par l'association pour le transport domicile/travail de sa secrétaire permanente qui ne peut avoir recours aux transports en commun.

Dans une convention signée le 10/11/2020, « Mission Handicap », ex CRIPH (Cellule de Recrutement et d'Insertion socio-professionnelle des Personnes Handicapées du Ministère) a formalisé les conditions de la prise en charge des frais de taxi avec un partenaire désigné pour les déplacements parisiens, réservée aux personnes handicapées le justifiant et ne pouvant avoir recours aux transports en commun.

Les ressources issues des frais de transport engagés, sont en augmentation avec un total de 7.206,62 € pour 2022. Pour rappel, ce montant était de 1.832,87 € pour 2021, de 1.538,25 € pour 2020 et de 2.817,50 € en 2019.

Après vérification des factures fournies et des informations associées, le cabinet Steco, notre expert-comptable a produit l'attestation qui justifie les dépenses supportées par l'association permettant l'indemnisation accordée par « Mission Handicap ».

Enfin, je souhaite saluer et remercier tous nos partenaires financiers pour le soutien sans faille qu'ils continuent de nous apporter.

Je veux remercier nos mutuelles, la MGEFi, la MASFiP, qui restent fidèles et généreuses dans ce contexte économique délicat. Ils constituent un appui constant, sans faille et indispensable. Merci encore à Bruno Caron et Dominique Combe, leur président et présidente respectifs et merci aux décisions de leurs conseils d'administration que je salue ici.



Je veux également ne pas oublier nos autres partenaires habituels que sont aussi les associations EPAF (association Education Plein Air Finances), ATSCAF (Association Touristique, Sportive et Culturelle des Finances), et ODOD (Œuvre des Orphelins des Douanes).

De nouveaux partenaires économiques seront à consulter pour de nouvelles éditions.

NOS CHARGES 2022 :

Les dépenses réalisées en 2022 pour un montant total de **167.808,03 €** ont largement excédé (+ 9,66 %) le **budget prévisionnel préparé pour 153.030 €**, réduisant d'autant l'excédant escompté pour 2022.

Au titre des dépenses supplémentaires « non prévues », on doit notamment citer celles relatives aux comptes :

- 60640000 – Fournitures administratives : 1.923,54 € (budgété : 0 €)
- 62140000 – Personnel MAD : 116.482,61 € (budgété : 110.400,00 €) pour lequel on observe également que les remboursements de salaires chargés opérés par l'association, en écho aux appels de versement de fonds par la DGFIP, ont été de surcroît supérieur de 7.970,61 € aux versements effectués par la même DGFIP pour servir les salaires « chargés » du président **La DGFIP a été sollicité sur ce point pour compléter sa subvention au titre de 2022.**
- 62260000 – Honoraires expert-comptable : 7.780,56 € (budgété : 4272,00 €) pour lequel on observe que le montant initialement budgété était dans la continuité de l'augmentation des honoraires constatés au cours de l'exercice 2021, remarquée comme déjà importante au regard des réajustements tarifaires précédents. En revanche l'augmentation complètement extravagante du tarif des prestations en 2022 n'a été ni annoncée, ni négociée et n'était pas non plus prévisible, alors que les services rendus sont exactement les mêmes que par le passé ; la collaboration avec ce cabinet comptable ayant été initiée en 2014 **Le cabinet Steco a été sollicité pour fournir des explications et des justifications au titre de l'exercice 2022.**

On observe que la cabinet Steco vient de donner un signal fort qu'il convient d'interpréter comme le besoin de changement d'expert-comptable. C'est en tout cas le sens que lui a donné l'association qui vient de se lancer dans une phase active de recherche d'un nouveau prestataire qui acceptera notre lettre de mission.

- 62514000 – Transport divers local/taxi : 8.156,03 € (budgété : 2.500 €) pour lequel on observe que certaines des écritures passées à ce compte faussent les comparaisons avec le budgété qui n'avait été valorisé qu'avec les seules dépenses attendues dans le domaine transports en taxi, alors qu'il existe aussi dans le valorisé en 2022 des billets de trains et autres transports inscrits avec l'étiquette transport local.
- 62522000 – Frais d'hôtels - sans convention : 11.193,02 € (budgété : 5.000 €) avec un dépassement qui signe la reprise des réunions en présentiel après deux années Covid qui ont marqué leur époque
- 62532000 – Frais de restauration – divers - Midi : 4.361,48 € (budgété : 3.000 €), mêmes observations que précédemment,



- 62534000 – Frais de restauration – divers - Soir : 1.788,23 € (budgété : 1.300 €), mêmes observations que précédemment,
- 62610000 – Frais postaux : 1.658,63 € (budgété : 400 €), mêmes observations que précédemment,

Ainsi, les deux évènements phares de l'association que sont l'Assemblée Générale et la Journée Annuelle d'Études ont pu se tenir dans leur format habituel.

- Les assemblées générales extraordinaire et ordinaire se sont tenues en présentiel seulement.
- La Journée annuelle d'études 2022 dédiée aux aidants s'est également tenue en présentiel, mais était également ouverte en distanciel aux connexions utilisant le logiciel Zoom. Avec 179 participants à cette manifestation, on peut considérer que cette journée a véritablement concrétisé une relance des activités de l'APAH-Finances après deux années de Covid qui n'avaient pas permis de tenir les JAE.

Nous espérons que la prochaine journée annuelle d'études de 2023 intitulée « *des mots sur les maux* » sera elle aussi un succès.

Enfin, à titre de focus sur l'ensemble des charges rattachées aux frais de fonctionnement de l'association pour l'exercice 2022 : mise en accessibilité des documents, aide partenariale, transports, frais de restauration et d'hébergement, on note que si elles sont bien sur en augmentation en comparaison avec les années Covid 2020 et 2021, elles sont néanmoins restées en deçà des dépenses constatées en 2019. Pour rappel, voici l'évolution des charges rattachées aux frais de fonctionnement de l'association :

- pour 2022 : 32.163,93 €,
- pour 2021 : 5.289,15 €,
- pour 2020 : 4.623,07 €,
- pour 2019 : 41.996,39 €.

Avec notre résultat excédentaire de + 4.914,24 € sur l'exercice 2022, dans les années à venir, l'APAH-Finances ne pourra présenter des comptes à l'équilibre sans continuer à mener une politique de stricte réduction des dépenses.

Comme nous le rappelons tous les ans, l'APAH-Finances touche aux limites de l'exercice. Elle « joue » les équilibristes depuis des années et devra rester vigilante sur le plan budgétaire pour encaisser les augmentations du coût de la vie.

Une augmentation substantielle de la subvention annuelle de fonctionnement du Ministère, couvrant des frais de fonctionnement n'excédant pas 40.000 € permettrait une gestion vraiment sereine dans le cadre qui nous oblige par la convention d'objectifs et de moyens. Cette proposition est évoquée dans le cadre de la discussion de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 restant à signer.

Un motif de satisfaction vient de l'intérêt toujours plus grand porté à notre association malgré cette période compliquée (visites de notre site et demandes techniques), mais pour faire face à ses frais de fonctionnement, tirés vers l'augmentation, l'APAHF devra faire des choix.

Nous avons signé une convention avec un hôtel situé à proximité du siège de l'association. Cette convention a été signée dans le respect de nos contraintes budgétaires mais aussi avec le souci d'atténuer les problèmes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Dès que



financièrement, cela est possible, nous optons pour le meilleur des choix dans l'intérêt de tous. Le prix des chambres d'hôtels sur Paris sont très fluctuants et ne permettent pas de se projeter très loin, d'autant que chaque événement dans la capitale devient prétexte à augmenter les prix de l'hébergement.

Pourrons-nous continuer à nous inscrire dans ce schéma ou serons-nous obligés de nous replier sur des hôtels de banlieue malgré la situation physique de nos administrateurs, de nos délégués et de nos adhérents, voire même envisager une délocalisation des tenues des instances très loin en dehors de Paris et jusqu'en province au besoin ? Quid !

A l'heure actuelle, nous n'avons que peu de marge de manœuvre si nous voulons demeurer dans le cadre budgétaire qui est le nôtre.

Chaque jour, nous y accordons toute l'attention et la bienveillance qui s'imposent. L'optimisme qui est le nôtre quant à la stabilité financière est lié à la confiance accordée par l'ensemble des acteurs qui compose l'association.

L'APAH-Finances est une association qui appartient à l'ensemble des agents des Ministères Économiques et Financiers. Elle est gérée par un bureau et des administrateurs qui en assurent la pérennité financière pour apporter l'Accompagnement, la Protection, l'Aide, l'Harmonisation et la Facilitation pour toutes les personnes touchées de toutes les façons que ce soit par le Handicap au sein de ces Ministères et au-delà.

Merci encore à l'APAH-Finances qui offre « **une gestion saine pour une aide sereine pour tous** ».

Je vous propose de procéder au vote de ce rapport.



Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Éléments du rapport de gestion 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport externe de l'auditeur légal sur la gestion financière 2022

Lecture Thierry PREVOSTEL :

Le rapport du cabinet COGEP (Commissaire aux Comptes) n'est pas encore produit à la date de rédaction du rapport de gestion 2022.

Conformément aux statuts de l'association APAH-Finances (cf. en ce sens l'article 14 : Assemblée Générale Ordinaire), le rapport du commissaire aux comptes sera directement consultable au siège de l'association, quinze jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Pour rappel, le Commissaire aux Comptes (CAC) est un auditeur légal et externe à l'entreprise. Il intervient pour vérifier la sincérité et la conformité des données financières de l'association (entreprise) avec les normes en vigueur. Il réalise pour cela un audit légal, dont la procédure est strictement définie par la loi. La mission du CAC est d'intérêt général puisqu'il est à même de certifier les comptes annuels de l'association (entreprise) pour l'administration fiscale et pour l'État.

◇◇◇

Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Éléments du rapport de gestion 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Lecture Thierry PREVOSTEL :

L'expert-comptable a fourni une plaquette synthétique des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022. Composée de 8 pages, présentant successivement :

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat
- détail de l'actif
- détail du passif
- détail du compte de résultat

cette plaquette figure en annexe au rapport de gestion 2022 (cf. sommaire en page 2).

La lecture de ces documents, complétée de l'éclairage apporté lors de l'Assemblée Générale, vous permettra, le moment venu, d'approuver les comptes de l'association pour lesquels il est nécessaire d'observer que la gestion 2022 a permis de faire ressortir un résultat courant avant impôts de 5 159,24 €, étiqueté excédent de l'exercice 2022.



Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Éléments du rapport de gestion 2022

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Lecture Thierry PREVOSTEL :

En ce qui concerne l'affectation du résultat excédentaire de 5 159,24 € ressortant à la clôture de l'exercice 2022, il est proposé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la proposition suivante :

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

- l'excédent pour 5 159,24 € en en report à nouveau (compte 110).

Je vous propose de procéder au vote de cette motion.

◇◇◇

Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Éléments du rapport de gestion 2022

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Lecture Thierry PREVOSTEL :

Se rapprocher du tableau joint en annexe (cf. page xxx).

Je vous propose de procéder au vote de ce budget.

◇◇◇

Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Éléments du rapport de gestion 2022

QUITUS AU TRÉSORIER POUR SA GESTION 2022

Lecture Jean Georges MERMET :

L'association vous demande de donner quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2022.

Je vous propose de procéder à ce vote.



Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2023

Éléments du rapport de gestion 2022

PROJET ASSOCIATIF 2023

Lecture Jean Georges MERMET :

En 2023, comme pour les exercices précédents et comme le martèle l'ensemble de notre Rapport de gestion 2022, l'important suivi des activités que nous décrivons s'attache à suivre les objectifs auxquels l'association s'est obligée dans ses statuts.

Pour réaliser ses actions et procurer à tout un chacun, au quotidien, l'Accompagnement, la Protection, l'Aide, l'Harmonisation et la Facilitation, tel que décrit par son slogan, l'association n'a de cesse de

- faire reconnaître et défendre les droits des parents d'enfants handicapés, des personnels handicapés fonctionnaires des ministères économiques et financiers et de leurs ayants droits ;
- rechercher auprès de ces ministères économiques et financiers et de l'ensemble des Pouvoirs Publics et des Institutionnels la satisfaction de leurs intérêts généraux ;
- créer et maintenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et leur apporter l'appui moral et matériel indispensable ;
- étudier et mettre en œuvre, en liaison avec les organisations existantes et les ministères économiques et financiers, tout projet concernant l'avenir de leurs enfants handicapés et des agents handicapés des mêmes ministères : déroulement de carrière et amélioration des conditions de travail pour les uns, insertion scolaire, contribution à la création d'établissements appropriés, centres de vacances, de loisirs et de sport, insertion professionnelle et sociale, pour les autres, etc.

Dans le cadre de ses activités, l'APAH-Finances a prévu, en 2023, de

- participer au plus grand nombre d'assemblées départementales annuelles de la MASFiP pour évoquer le partenariat historique avec les mutuelles,
- développer son réseau de délégué(e)s,
- maintenir sa journée nationale d'études. Ce sera le 3 octobre, pour aborder un débat d'importance avec la thématique « des mots sur les maux ».
- participer également du 20 au 26 novembre 2023 à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées et à toutes les activités proposées par le MEFSIN au cours de cette SEEPH et bien entendu, comme en 2022, au Duoday, au cœur de cette semaine.

En parallèle l'association donnera suite à la rencontre du 20 avril 2023 sur la convention d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2025, avec mesdames Patricia Benali, la cheffe de la Mission Handicap et Sophie Bellard-Lucats, l'adjointe à la cheffe du bureau des politiques sociales (SRH3A), en proposant à la signature du Secrétariat Général une version définitive de cette COM qui prend en compte des différentes observations de la réunion du 20 avril 2023.

Rendez-vous est fixé à ces sujets en 2024 pour le faire le bilan de l'ensemble des intentions affichées par l'APAH-Finances pour 2023.

S'agissant des aspects « diagnostic » du projet associatif et de l'état des lieux des forces et des faiblesses, il est nécessaire d'observer que pour ce faire face à son fonctionnement et pour couvrir les dépenses liées aux actions qu'elle s'est fixée, l'APAH-Finances s'appuie sur un niveau de ressources stable, perenne pour le moment, mais assez *impécunieux* au regard de l'ensemble des actions qui sont les nôtres et que nous sommes fiers de défendre et de porter toujours plus avant, sans cesse.

Effectivement avec un budget réel de fonctionnement n'excédant pas 53.000 € de recettes par an¹, au final, incluant subventions, mécénat, cotisations et dons, l'association est contrainte de jongler en permanence entre ressources et dépenses à engager, quitte à remettre en cause le bien fondé de telle ou telle dépense ou son importance.

Ainsi, c'est à juste titre que le conseil d'administration est régulièrement amené à se prononcer sur certaines dépenses et contrats. Toutefois, en 2023, s'agissant de la prorogation de contrats engageant des dépenses, très importantes au regard de notre budget, il est apparu souhaitable de disposer d'un mandat de l'assemblée générale pour agir.

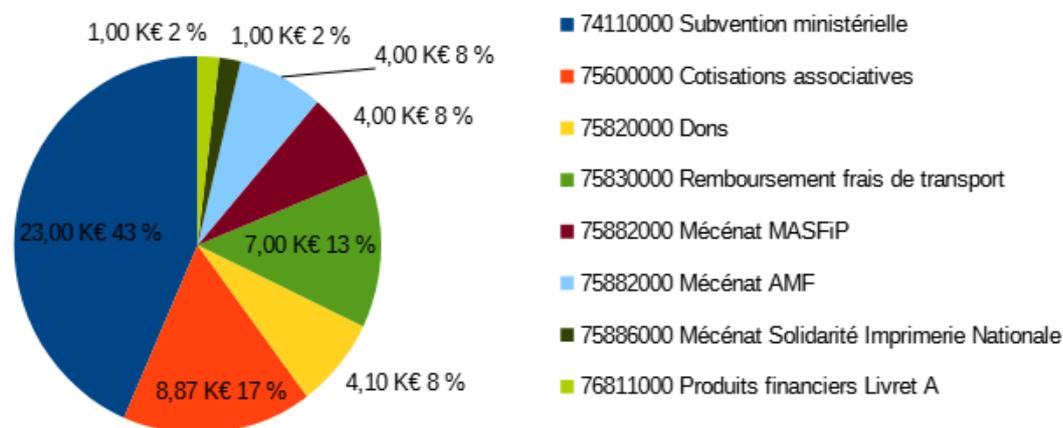
Il s'agit effectivement des dépenses liées,

- d'une part, aux honoraires de l'expert comptable, ressortant à 7.780 € pour 2022, compte tenu de la saisie des opérations de l'exercice, reportées sur la cabinet Steco, que l'association n'a pas pu effectuer elle-même, moyennant une plus-value d'environ 3.000 €,
- d'autre part, aux honoraires du commissaire aux comptes, ressortant à 3.400 €, prestation quasi stable depuis l'origine de la collaboration avec le cabinet Cogep (le montant correspond à la moyenne des honoraires sur 8 exercices).

pour lesquelles on observe que le cumul de près de 11.200 €, la plus grosse dépense de l'association, consomme à lui seul près de la moitié de la subvention de fonctionnement du ministère qui représente elle-même 43,4 % de notre budget.

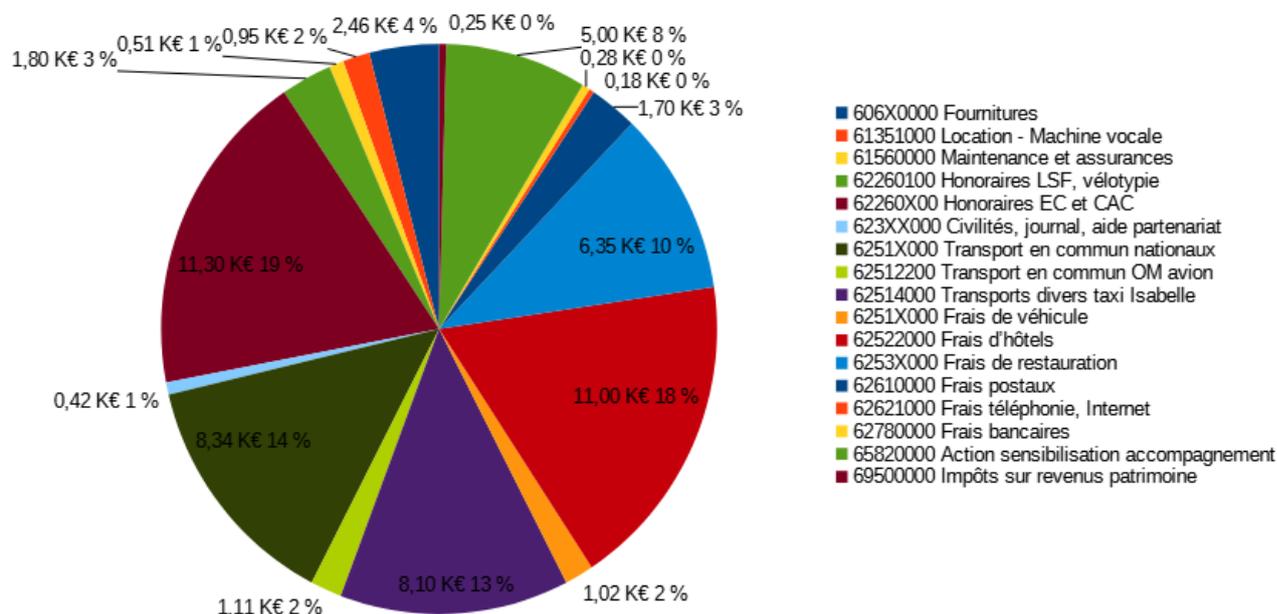
Voici à nouveau un visuel du prévisionnel des ressources et des dépenses de l'association en 2023 situant la couverture des dépenses de fonctionnement et des activités de l'association .

Prévisionnel de ressources APAHF 2023



¹ **Le budget réel de fonctionnement** : volontairement ramené à 53 K€ pour faire abstraction de la subvention déguisée relative aux salaires chargés du président qui ne fait que transiter dans les comptes de l'association avant d'en ressortir trimestriellement pour l'aspect « contre remboursement » ; nécessitant même que l'association supporte l'avance des remboursements avant que le principal ne lui soit versé.

Prévisionnel de dépenses APAHF 2023



Vous l'aurez compris à la lecture du rapport financier relatif à l'exercice 2022, l'association a envisagé de mettre un terme aux contrats passés en 2014 avec le cabinet Steco pour l'expertise comptable et en 2015 avec le cabinet Cogep pour le commissariat aux comptes.

C'est en ce sens que l'association **demande à l'assemblée générale de donner mandat au président pour dénoncer les contrats passés avec la SARL Steco et la SA Cogep et entamer toutes les démarches nécessaires pour choisir un nouvel expert-comptable et un nouveau commissaire aux comptes** en respectant les critères suivants :

- choisir un ou des prestataires, si le même cabinet n'est pas en mesure d'exercer les deux missions, installés à proximité du siège de l'association, à PARIS ou les environs proches,
- valoriser et faire reconnaître les opérations de saisie comptable réalisées par l'association avec le logiciel en ligne Paheco (ex. Garradin) dédié aux associations qui propose des exports à destination des experts-comptables,
- faire réaliser autant de devis que nécessaire pour choisir un ou des prestataires qui acceptent de s'appuyer sur les éléments saisis par l'association et dont les dépenses annuelles seront les plus faibles possibles, à prestations égales, et n'excéderont pas 6.000 € par an (soit une diminution de plus de 45 % de la situation existante)

Je vous propose de procéder au vote du mandat,

Je vous propose de procéder au vote de ce projet associatif.

Je vous propose de procéder au vote de l'augmentation de la cotisation associative à 35 €, tel qu'annoncé dans le rapport moral.

Détail de l' Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
Concessions brevets et droits similaires						
20510000 CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	452,09	0,26	452,09	0,37		
28050000 AMORT.CONCESSIONS DROITS SIMIL	(452,09)	-0,26	(452,09)	-0,37		
Autres immobilisations corporelles						
21830000 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	431,80	0,25	431,80	0,35		
28183000 AMORT.MATERIEL BUREAU ET INFO	(431,80)	-0,25	(431,80)	-0,35		
TOTAL III - Actif Circulant NET	173 812,01	100,00	122 464,65	100,00	51 347,36	41,93
Autres créances	7 778,38	4,48	1 584,27	1,29	6 194,11	390,98
46870000 D/C DIVERS- PROD. A RECEVOIR	7 778,38	4,48	1 584,27	1,29	6 194,11	390,98
Disponibilités	166 033,63	95,52	120 558,47	98,44	45 475,16	37,72
51210000 BFM -COMPTE PRINCIPAL	88 451,97	50,89	89 202,96	72,84	(750,99)	-0,84
51230000 BFM - COMPTE SUR LIVRET A	76 500,00	44,01	30 991,54	25,31	45 508,46	146,84
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 020,46	0,59	302,77	0,25	717,69	237,04
53100000 CAISSE	61,20	0,04	61,20	0,05		
Charges constatées d'avance			321,91	0,26	(321,91)	-100,0
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			321,91	0,26	(321,91)	-100,0
TOTAL DU BILAN ACTIF	173 812,01	100,00	122 464,65	100,00	51 347,36	41,93

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds associatifs	104 542,93	60,15	99 628,69	81,35	4 914,24	4,93
Total des fonds propres	104 542,93	60,15	99 628,69	81,35	4 914,24	4,93
Fonds associatif sans droit de reprise	43 903,02	25,26	43 903,02	35,85		
10210000 FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	43 903,02	25,26	43 903,02	35,85		
Réserves	8 169,71	4,70	8 169,71	6,67		
10630000 RESERVES STATUTAIRES OU CONTR.	8 169,71	4,70	8 169,71	6,67		
Report à nouveau	47 555,96	27,36	(2 524,86)	-2,06	50 080,82	N/S
11000000 Report à Nouveau	47 555,96	27,36			47 555,96	
11900000 REPORT A NOUVEAU - DEBITEUR			(2 524,86)	-2,06	2 524,86	100,00
Excédent ou déficit de l'exercice	4 914,24	2,83	50 080,82	40,89	(45 166,58)	-90,19
Total des autres fonds associatifs						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL IV - Total des dettes	69 269,08	39,85	22 835,96	18,65	46 433,12	203,33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 626,95	7,26	8 407,93	6,87	4 219,02	50,18
040C 100000 FOURNISSEURS	600,32	0,35			600,32	
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES	12 026,63	6,92	8 407,93	6,87	3 618,70	43,04
Dettes fiscales et sociales	245,00	0,14	72,00	0,06	173,00	240,28
44400000 ETAT - IMPOT REVENUS DU PATRIM	245,00	0,14	72,00	0,06	173,00	240,28
Autres dettes	56 397,13	32,45	14 356,03	11,72	42 041,10	292,85
041C 100000 CLIENTS	30,00	0,02			30,00	
46860000 D/C DIVERS CHARGES A PAYER	56 367,13	32,43	14 356,03	11,72	42 011,10	292,64
Total du passif	173 812,01	100,00	122 464,65	100,00	51 347,36	41,93

Détail du compte de résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	171 701,81	100,00	120 059,67	100,00	51 642,14	43,01
Subventions d'exploitation	131 512,00	76,59	103 741,00	86,41	27 771,00	26,77
74110000 SUBVENTION - MINEFI	23 000,00	13,40	23 000,00	19,16		
74130000 SUBVENTION -MINISTERE FINANCES	108 512,00	63,20	80 741,00	67,25	27 771,00	34,40
Dons	21 383,19	12,45	3 007,80	2,51	18 375,39	610,92
75810000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	29,99	0,02	85,80	0,07	(55,81)	-65,05
75820000 DONS	21 353,20	12,44	2 922,00	2,43	18 431,20	630,77
Cotisations	7 600,00	4,43	5 478,00	4,56	2 122,00	38,74
75600000 COTISATIONS ADHERENTS	7 600,00	4,43	5 478,00	4,56	2 122,00	38,74
Autres produits de gestion courante	11 206,62	6,53	7 832,87	6,52	3 373,75	43,07
75830000 REMBOURSEMENT FRAIS TAXI	7 206,62	4,20	1 832,87	1,53	5 373,75	293,19
75882000 PART. MUTUELLE M.A.I.	4 000,00	2,33	4 000,00	3,33		
75884000 PART. ASSURANCE A.M.F.			2 000,00	1,67	(2 000,00)	-100,0
Total des charges d'exploitation	167 563,03	97,59	70 209,62	58,48	97 353,41	138,66
Autres achats et charges externes	167 563,03	97,59	70 209,62	58,48	97 353,41	138,66
60630000 FOURNITURES - DIVERSES	51,75	0,03			51,75	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 923,54	1,12			1 923,54	
61351000 LOCATION MACHINE VOCALE	948,00	0,55	948,00	0,79		
61560000 MAINTENANCES DIVERSES	80,11	0,05	190,54	0,16	(110,43)	-57,96
61600000 ASSURANCES DIVERSES	321,91	0,19	321,92	0,27	(0,01)	
62140000 PERSONNEL DETACHE MINISTERE F	116 482,61	67,84	54 982,04	45,80	61 500,57	111,86
62260000 HONORAIRES	7 780,56	4,53	4 272,00	3,56	3 508,56	82,13
62260200 HONORAIRES CAC	3 403,60	1,98	3 340,80	2,78	62,80	1,88
62280000 HONORAIRES DIVERSES	1 760,00	1,03			1 760,00	
62380000 ACTION DE SPONSORING HANDICAP	300,00	0,17			300,00	
62511000 TRANSPORTS EN COMMUN-NAT ABT	417,20	0,24	235,20	0,20	182,00	77,38
62512000 TRANSPORTS COMMUN-NAT.BILLETS	4 464,70	2,60	1 558,25	1,30	2 906,45	186,52
62512200 TRANSPORTS COMMUN OUTRE MER AV	737,67	0,43			737,67	
62513000 TRANSPORTS COMMUN-LOCAL/BILLET	208,30	0,12	11,40	0,01	196,90	N/S
62514000 TRANSPORTS DIVERS - LOCAL/TAXI	8 156,03	4,75	1 440,51	1,20	6 715,52	466,19
62515000 FRAIS DE VEHICULES - PEAGE	60,69	0,04	34,60	0,03	26,09	75,40
62516000 FRAIS DE VEHICULES - PARKING	315,18	0,18	12,30	0,01	302,88	N/S
62517000 FRAIS VEHICULES- INDEM.KMS	691,34	0,40	575,72	0,48	115,62	20,08
62522000 FRAIS D'HOTEL SANS CONVENTION	11 193,02	6,52	937,45	0,78	10 255,57	N/S
62531000 FRAIS RESTAURATION ADM. MIDI	107,99	0,06	70,12	0,06	37,87	54,01
62532000 FRAIS RESTAURATION DIVERS MIDI	4 361,48	2,54	231,90	0,19	4 129,58	N/S
62534000 FRAIS RESTAURATION DIVERS SOIR	1 788,23	1,04	172,70	0,14	1 615,53	935,45
62535000 FRAIS RESTAURATION PETIT DEJ	79,30	0,05	9,00	0,01	70,30	781,11
62610000 FRAIS POSTAUX	1 658,63	0,97	278,90	0,23	1 379,73	494,70
62621000 FRAIS TELEPHONIE - PORTABLE			180,00	0,15	(180,00)	-100,0
62780000 AUTRES FRAIS BANCAIRES - SG	271,19	0,16	206,27	0,17	64,92	31,47
62810000 COTISATIONS DIVERSES			200,00	0,17	(200,00)	-100,0
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	4 138,78	2,41	49 850,05	41,52	(45 711,27)	-91,70
RESULTAT FINANCIER	1 020,46	0,59	302,77	0,25	717,69	237,04
Intérêts et produits financiers	1 020,46	0,59	302,77	0,25	717,69	237,04
76811000 PROD. FINANCIERS LIVRET A	1 020,46	0,59	302,77	0,25	717,69	237,04
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 159,24	3,00	50 152,82	41,77	(44 993,58)	-89,71
Résultat exceptionnel						

Détail du compte de résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Impôts sur les sociétés	245,00	0,14	72,00	0,06	173,00	240,28
69500000 IMPOT SUR REVENUS PATRIMOINE	245,00	0,14	72,00	0,06	173,00	240,28
TOTAL DES PRODUITS	172 722,27	100,59	120 362,44	100,25	52 359,83	43,50
TOTAL DES CHARGES	167 808,03	97,73	70 281,62	58,54	97 526,41	138,77
Excédent ou déficit de l'exercice	4 914,24	2,86	50 080,82	41,71	(45 166,58)	-90,19
Contributions volontaires en nature	187 217,95	109,04	122 083,73	101,69	65 134,22	53,35
Bénévolat	63 820,00	37,17			63 820,00	
Prestations en nature	123 397,95	71,87	122 083,73	101,69	1 314,22	1,08
87100000 PRODUITS SUPPLEMENTIFS	123 397,95	71,87	122 083,73	101,69	1 314,22	1,08
Charges des contributions volontaires en nature	187 217,95	109,04	122 083,73	101,69	65 134,22	53,35
Mise à disposition gratuite biens et services	123 397,95	71,87	122 083,73	101,69	1 314,22	1,08
86100000 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	123 397,95	71,87	122 083,73	101,69	1 314,22	1,08
Personnel bénévole	63 820,00	37,17			63 820,00	

Evolution budget Prev 2023 réalisé 2022

COMPTE	NATURE DE LA CHARGE	Prev 2023	Réalisé 2022	Evolution Prev 2023 réalisé 2022	COMPTE	NATURE DES PRODUITS	Prev 2023	Réalisé 2022	Evolution Prev 2023 réalisé 2022
	ACHATS ET CHARGES EXTERNES					PRODUCTION VENDUE			
60614000	Frais de carburants	0,00 €	0,00 €	0,00	70615000	Tombola	0,00 €	0,00 €	0,00
60630000	Fournitures - Diverses	1 000,00 €	999,75 €	0,25	70615000	Participations adhérents	0,00 €	0,00 €	0,00
60640000	Fournitures - Administratives	1 400,00 €	1 380,80 €	19,20		SUBVENTIONS			
60660000	Fournitures alimentaires divers	60,00 €	0,00 €	60,00	74110000	Fonctionnement	23 000,00 €	23 000,00 €	0,00
60660000	Location immobilier	0,00 €	0,00 €	0,00	74120000	SG RH1D	0,00 €	0,00 €	0,00
61351000	Location - Machine vocale	950,00 €	0,00 €	950,00	74130000	DGFIP MAD	124 970,61 €	108 512,00 €	16458,61
61352000	Location véhicule	0,00 €	0,00 €	0,00		AUTRES PRODUITS			
61353000	Location mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00	75600000	Cotisations	8 866,00 €	7 600,00 €	1266,00
61560000	Maintenances diverses	180,00 €	80,11 €	99,89	75815000	Produits de gestion courante	30,00 €	29,99 €	0,01
61560000	Assurances - diverses	330,61 €	321,91 €	8,70	75815000	Produit différence factures	0,00 €	0,00 €	0,00
61810000	Documentation – Générale et mise accessibilité	0,00 €	0,00 €	0,00	75820000	Dons	4 100,00 €	21 353,20 €	-17253,20
62140000	Personne MAD	117 000,00 €	116 482,61 €	517,39	75830000	Remboursement frais taxi	7 000,00 €	7 206,62 €	-206,62
62260000	Honoraires Expert comptable	7 800,00 €	7 780,56 €	19,44	75882000	Part mutuelle MASFIP	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00
62260100	Honoraires autres intervenants (LSF, Vélotypie,...)	1 800,00 €	1 760,00 €	40,00	75883000	Part banque BFM	0,00 €	0,00 €	0,00
62260200	Honoraires CAC	3 500,00 €	3 403,60 €	96,40	75881000	Sponsoring Easy'mouv	0,00 €	0,00 €	0,00
62270000	Frais d'actes	0,00 €	0,00 €	0,00	75884000	Part assurance AMF	4 000,00 €	0,00 €	4000,00
62314000	Colloques et forums	0,00 €	0,00 €	0,00	75882000	Part Douanes	0,00 €	0,00 €	0,00
62330000	Frais d'organisation AG et journée d'étude(accessibilité)	0,00 €	0,00 €	0,00	75885000	Part GFPH rbt frais	0,00 €	0,00 €	0,00
62341000	Cadeaux civilités	84,00 €	0,00 €	84,00	75886000	Part Solidarite Imp Nationale	1 000,00 €	0,00 €	1000,00
62360000	Impression journal	40,00 €	0,00 €	40,00	76810000	Produit financier Livret BFM	0,00 €	0,00 €	0,00
62380000	Aides partenariat à l'handicap	300,00 €	300,00 €	0,00	76811000	Produit financier Livret A	1 000,00 €	1 020,46 €	-20,46
62511000	Transport en commun - National/abonnement	300,00 €	0,00 €	300,00	77181000	Remboursement fraude bancaire	0,00 €	0,00 €	0,00
62512000	Transport en commun - National/Billet	5 835,00 €	4 168,20 €	1666,80	77200000	Produits exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00
62512200	Transport en commun outre mer avion	1 106,00 €	737,67 €	368,33					
62513000	Transport en commun - Local/Billet	2 200,00 €	2 198,36 €	1,64					
62514000	Transport divers - Local/Taxi	8 100,00 €	8 075,53 €	24,47					
62515000	Frais de véhicule - Péage	61,00 €	60,69 €	0,31					
62516000	Frais de véhicule - Parking	260,00 €	256,38 €	3,62					
62517000	Frais de véhicule - Indemnités kilométriques	700,00 €	691,34 €	8,66					
62521000	Frais d'hôtel - Avec convention	0,00 €	0,00 €	0,00					
62522000	Frais d'hôtel - Sans convention	11 000,00 €	10 757,50 €	242,50					
62531000	Frais restauration - Administratif - Midi	150,00 €	107,99 €	42,01					
62532000	Frais restauration - Divers - Midi	4 300,00 €	4 202,68 €	97,32					
62534000	Frais restauration - Divers - Soir	1 800,00 €	1 788,23 €	11,77					
62535000	Frais de restauration- petits déjeuners	100,00 €	79,30 €	20,70					
62610000	Frais postaux	1 700,00 €	1 658,63 €	41,37					
62621000	Frais téléphonie - Portable	180,00 €	0,00 €	180,00					
62624000	Frais téléphonie - Internet	0,00 €	0,00 €	0,00					
62780000	Autres frais bancaires - SG	280,00 €	271,19 €	8,81					
62810000	Cotisations - Diverses	200,00 €	0,00 €	200,00					
68112000	Amortissement – Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00					
65810000	Charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00					
65820000	Actions sensibilisation accompagnement	5 000,00 €	0,00 €	5000,00					
65881000	Aides financières et marques de sympathie- Adhérents	0,00 €	0,00 €	0,00					
	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
67100000	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00					
67181000	Fraude bancaire	0,00 €	0,00 €	0,00					
67200000	Charges exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00					
	IMPOTS SUR BENEFICES								
69500000	impôts sur revenus patrimoine	250,00 €	245,00 €	5,00					
TOTAL		177 966,61 €	167 808,03 €	10 158,58 €	TOTAL		177 966,61 €	172 722,27 €	5 244,34 €

Réduction nécessaire : ré-envisager la solution interne avec l'appli Web Paheco (ex Garradin) et recherche de nouveaux intervenants :
- expert-comptable
- commissaire aux comptes

Modification du tarif des adhésions : +5,00 €

Réduction à envisager sur ces postes

Rappel du différentiel de versement 2022 : 7.970,61 €

Encourager la valorisation du bénévolat et rappeler son intérêt par la pratique de l'abandon des frais kilométriques des bénévoles en équivalent don, contre production d'un reçu fiscal

	Prev 2022	Réalisé 2021
RESULTATS SUR EXERCICES	0,00 €	4 914,24 €